

**COMMISSION ARBITRAGE KUMITE / KATA  
ECOLE D'ARBITRAGE**

**LES JEUNES ET L'ARBITRAGE**

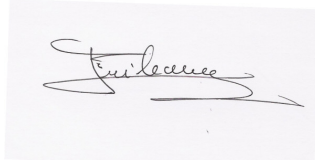
Tout candidat intéressé par la formation et l'examen d'arbitrage doit répondre aux critères suivants :

- ⇒ Être âgé au minimum de 13 ans.
- ⇒ Avoir le grade de Ceinture Marron (1<sup>er</sup> Kyu).
- ⇒ Se faire connaître auprès de son responsable Départemental et de Ligue.
- ⇒ Être présent aux compétitions Départementales et Régionales.
- ⇒ Être présent aux différents stages de formation et à l'examen en fin de saison (voir les dates sur calendrier)

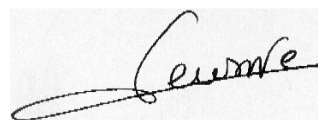
En contre partie, il pourra bénéficier des avantages :

- ⇒ Participation au Concours des Jeunes Arbitres (Trophée de Ligue, sélection aux concours Inter Région et National).
- ⇒ Les titres d'arbitres Départementaux, Ligue, et Nationaux donnent droit à l'obtention d'un UV lors du passage de Grades CN 1/2/3 (voir règlement des grades).
- ⇒ Les Arbitres seront défrayés (sur convocation) pour leur participation aux compétitions et ce en fonction de leur Titre acquis dans l'arbitrage.

**Gabriel FRIBOURG**  
Responsable Arbitrage Kumité



**Richard LECOMTE**  
Responsable Arbitrage Kata



**Hervé PUVELAND**

Président de la Ligue Côte d'Azur de Karaté et D.A.

